

**COMPTE-RENDU SUCCINT  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 26 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six avril, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix-neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT, Maire,

En suite de convocation en date du 19 avril 2017,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Étaient présents : Michel DUPONT, Odette FAVIER, Philippe LAQUAY-PINSET, Olivier DUBREUCQ, Françoise DEVENDEVILLE, Gauthier DUMOULIN, Louis LAMBELIN, Serge COISNE, Gilles RONSE, Valérie DEVENDEVILLE, Xavier GIRARD, Hélène FOUACHE, Eric LAUWAGIE

Absents ayant donné procuration : Isabelle JACQUET, Emilie VANDERBAUWEDE, Catherine BIGO

Absents excusés : Thérèse SPRIET, Anne SEILLE, Marie-Line PLUS

Secrétaire de séance : Hélène FOUACHE

### **REUNION OFFICIELLE**

#### **Ordre du jour** :

- Demande de subvention au titre des Projets Territoriaux Structurants pour la construction de la Marque Page
- Signature d'une convention de mise à disposition de terrains pour la mise en place de points d'apport volontaire au profit de la Communauté de Communes Pévèle Carembault
- Questions diverses
  - o Demande de subvention au titre des amendes de police
  - o Signature d'une convention de partenariat entre la CCPC et la commune pour la création du réseau Graines de Culture(s)

#### **I – Demande de subvention au titre des Projets Territoriaux Structurants pour la construction de la Marque Page**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, dès 2007, une convention avait été signée avec l'EPF dont l'intervention avait été sollicitée afin d'acquérir une ancienne ferme au carré à l'abandon, située en plein centre bourg, jouxtant ainsi la plupart des équipements et espaces publics. En 2007, le projet d'aménagement restait à finaliser mais il était déjà envisagé, dans le cadre de cette convention de portage foncier, l'implantation de services municipaux dans cette ferme.

L'acquisition, fixée à 1 000 000 €, de cet ensemble immobilier, a été réalisée en 2012 et depuis cette date, la commune rembourse de manière progressive à l'EPF ce montant.

Parallèlement, des études ont été menées pour déterminer l'aménagement de ce bâtiment et de ses terrains adjacents. Une étude de faisabilité axée sur la solidité des bâtiments a été menée en 2015 et a conclu à la possibilité d'y implanter certains services communaux, notamment la médiathèque, et sur la possibilité de conserver, avec une réhabilitation néanmoins assez poussée, deux des ailes de cette ferme au carré. Une étude de programmation culturelle, architecturale, fonctionnelle et technique a été réalisée en 2016 par Emergences Sud, dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et a permis d'obtenir une programmation de cet équipement qui a servi de base au lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet Pierre AUDAT et associés par délibération du 5 avril 2017, et c'est sur la base de l'esquisse de l'architecte et de son chiffrage prévisionnel de l'opération

que Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déposer une demande de subvention au titre des Projets Territoriaux Structurants.

Il explique en effet au Conseil municipal que le Département du Nord propose un dispositif de soutien aux Projets Territoriaux Structurants. Il s'agit d'un accompagnement financier et en ingénierie pour les projets ambitieux et de rayonnement intercommunal portés par les communes ou intercommunalités.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal tout l'intérêt et le rayonnement futur de cet équipement culturel qui prendra place au sein de cette ancienne ferme, véritable médiathèque ayant pour ambition de devenir un 4<sup>ème</sup> lieu de vie avec un vaste espace de consultation, de travail, de réunions et d'animations, une salle d'expositions/conférences/spectacles vivants et une salle d'évolution accueillant les activités culturelles plus « physiques » telles que la danse et les animations et activités cognitives à destination du jeune public (y compris Relais Petite Enfance) ainsi que des seniors.

Ce programme s'inscrit par ailleurs pleinement et en parfaite concertation et collaboration avec le réseau « Graines de Culture(s) », réseau de lecture publique porté par la Pévèle Carembault, et sera un des relais des animations proposées par ce réseau. Les spécificités de notre programmation, qui se retrouveront pleinement dans notre Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social, compléteront l'offre des médiathèques et projets de médiathèques des communes voisines. C'est en ce sens que notre projet de construction et son impact sur l'accès à la culture à travers le territoire s'inscrit, avec l'ensemble des autres projets de constructions de médiathèques sur notre territoire, dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants, et c'est la raison pour laquelle la Pévèle Carembault a souhaité inscrire ces projets de constructions comme tel en 2017 afin de le déposer auprès du Département.

C'est donc sur cette base que le conseil municipal sollicite par la présente délibération du Département du Nord une subvention au titre des Projets Territoriaux Structurants pour l'exécution de ce projet. Avec un taux de subvention potentiel de 40 % du HT, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le plan de financement suivant :

#### **Dépenses**

Acquisition du terrain et du bâtiment (1 000 000 € - 400 000 € suite à la revente d'une partie de la parcelle à Pierres et Territoires pour la construction de logements en accession à la propriété et à l'utilisation d'une partie de la parcelle pour la construction des ateliers communaux)	600 000,00 €
Etude de faisabilité 2015	19 370,00 €
AMO Emergences Sud	31 960,00 €
Coût prévisionnel HT des travaux (phase esquisse, indice 1 – y compris option de remplacement total des toitures en tuiles)	1 925 000,00 €
Mobilier (estimation de l'AMO)	154 000,00 €
Informatique (estimation de l'AMO)	87 000,00 €
Mise à niveau des collections (estimation de l'AMO)	32 000,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,94 % des travaux + tranche conditionnelle mobilier)	270 000,00 €
Contrôleur technique + SPS (estimation)	15 000,00 €
Géomètre (estimation)	5 000,00 €

Etude de Sol (estimation)	5 000,00 €
Honoraires divers (estimation)	10 000,00 €
Assurances	20 000,00 €
Branchements (estimation)	10 000,00 €
<b>TOTAL HT du projet</b>	<b>3 184 330,00 €</b>
TVA (20 %)	516 866,00 €
<b>Total des dépenses : Coût TTC du projet</b>	<b>3 701 196,00 €</b>
<b>Recettes</b>	
Subvention au titre des Projets Territoriaux Structurants (40% HT)	1 273 732,00 €
Fonds de concours CCPC (5 % du HT)	170 000,00 €
Autofinancement sur HT (55 %)	1 740 598,00 €
Autofinancement (TVA)	516 866,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>3 701 196,00 €</b>

## **II – Signature d’une convention de mise à disposition de terrains pour la mise en place de points d’apport volontaire au profit de la Communauté de Communes Pévèle Carembault**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 5 septembre 2016 par laquelle il avait été décidé la localisation des différents points d’apport volontaire pour la collecte du verre, qui est de compétence de la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC).

Les terrains accueillant les bornes d’apport volontaire étant des terrains communaux, la CCPC souhaite établir, dans ce cadre, une convention de mise à disposition de ces terrains par la commune à son profit.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir l’autoriser à signer le procès-verbal de mise à disposition de terrains pour la mise en place de points d’apport volontaire au profit de la CCPC, les lieux étant les suivants :

- ENN01 : au fond du parking de la salle des fêtes
- ENN02 : rue de la Reine sur le parking du terrain de foot
- ENN03 : au fond du parking de l’église, côté résidence du frêne
- ENN04 : rue de la Broye proche de l’arrêt de bus
- ENN05 : projet pour 2018 rue Calmette Guérin à la sortie d’Ennevelin
- ENN08 : Verte Rue, proche du n°30
- ENN09 : au Pont Thibault face au 47bis

Le Conseil municipal valide cette demande à l’unanimité

## **III - Demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la commune est éligible aux amendes de police pour certaines des actions d’amélioration de la voirie et de la sécurité routière qui sont prévues au budget d’investissement 2017.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l’unanimité de l’autoriser à demander une subvention au titre des amendes de police pour l’acquisition d’un radar pédagogique, investissement éligible à une subvention de 75 %.

Il adopte également le plan de financement suivant :

## ACQUISITION RADAR PEDAGOGIQUE

DEPENSES	RECETTES	
Montant HT de l'acquisition	Subvention demandée au titre des amendes de police (75 % du HT)	Autofinancement
2 964,00 €	2 223,00 €	741,00 €

### IV - Signature d'une convention de partenariat entre la CCPC et la commune pour la création du réseau Graines de Culture(s)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Communauté de Communes Pévèle Carembault, qui a la compétence réseaux des médiathèques, a mis en œuvre un réseau « Graines de culture(s) » et s'est engagée, dans les années à venir, à concevoir et déployer progressivement sur le territoire un nouveau plan de développement de la lecture publique.

Il est ainsi proposé aux médiathèques qui souhaitent intégrer ce réseau, comme c'est le cas pour la médiathèque d'Ennevelin, de signer une convention afin d'intégrer un réseau « 2 étoiles ».

Cette convention engage la CCPC comme la commune à mettre en œuvre un certain nombre d'actions, au bénéfice du public et du développement de l'accès de tous à la culture sur l'ensemble du territoire.

Au regard des avantages certains de ce travail de partenariat et des apports de ce réseau à la collectivité, en particulier dans notre contexte de projet de construction d'un nouvel équipement, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée*

*Le Maire,  
Michel DUPONT*